

quelquonque sur les difiqlté qui pourrait naître à l'occasion de la dite terre. Je transporte et quitte l'antierre et plaine propriété à ma dite dame de Vitré pour en jouir et disposer comme moy. Fait à Paris ce 8 avril 1723.

M. DENIS DE VITRE
DESCAIRAC." (1)

Madame veuve de Vitré, qui demeurait aux Trois-Rivières, ne s'occupa guère du fief de Vitré ou Montapeine. Elle n'y fit aucune concession et n'y mit peut-être jamais les pieds.

Le 15 mars 1741, par l'écrit sous seing privé suivant elle céda et transportait le fief qu'elle avait reçu de madame Descayrac à Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau :

"Je soussignée cede et transporte à mademoiselle Manon Vinceinne la terre et seigneurie de la coste de Lauzon à moy appartenant de dix arpents de front sur six lieus de profondeur, tenant d'un costé à la seigneurie de monsieur de la Martinier et de l'autre à celle des héritiers du sieur Bissot Vinceinne le long du fleuve St Laurent luy cedant la dite terre et seigneurie en la manière que je la possede sans aucune garantie quel quonque sur les difficultés qui pourraient naistre à location de la dit terre et seigneurie Je transporte et quitte à ma ditte demoiselle Manon Vinceinne l'entierre et plaine propriété de la dite terre et seigneurie pour en jouir et disposer comme à elle

(1) Cet écrit sous seing privé fut déposé en l'étude du notaire Pinguet, à Québec, le 19 mars 1741, par Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau.